



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Poste le 12/01/17
reçu le 18/01/2017
[Signature]

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Mont-de-Marsan, le 10 JAN. 2018

Service Aménagement et Risques

Bureau Planification de l'Urbanisme

Affaire suivie par : Mme Laure Morier
Tél. : 05 58 51 32 55
Mél : ddtm-sah-ae@landes.gouv.fr

Monsieur le président,

En réponse à votre courriel en date du 19 décembre 2017, relatif à des travaux effectués sur le cordon dunaire de la plage nord de Biscarrosse, j'ai l'honneur de vous apporter les éléments suivants.

Les travaux que vous mentionnez sont prévus par le plan-plages de Biscarrosse (réaménagement de 3 sites : Plages Nord, Sud et du Vivier) qui a été élaboré en concertation avec les services de l'État.

De plus, l'autorité environnementale a conclu que cette opération n'était pas soumise à étude d'impact.

Enfin, l'Office national des Forêts (O.N.F.) s'assure régulièrement de la conformité des travaux au permis d'aménager que j'ai délivré le 2 juin 2017.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Frédéric PÉRISSAT

Monsieur le président de la fédération
SEPANSO des Landes
Secrétaire général de la fédération
SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite
40300 CAGNOTTE